

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2026

Matière Institutions et vie politique

Objet **Conseil municipal des Enfants**
Pilotage
2026DE04IP064

Le Maire certifie

1°- Le 3 avril 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

01- Annie DOMENICHINI	11- Josette FRÉCON	21- Floriane MEUNIER
02- Jean-Luc REYMOND	12- Robert COUTURIER	22- Christophe LOPEZ
03- Laurie DEVOUASSOUX	13- Marion BOUCHUT	23- Ramona GONZALEZ-GRAIL
04- Dominique ROBERT	14- Yves LAVAL	24- Dominique SOUTRENON
05- Jacqueline BRUNON	15- Amélie BELKACEMI	25- Marie-Christine PERSOL
06- Landry KOTTIA	16- Stéphane BRUCHET	26- Daniel GRAMPFORT
07- Sarah BENZEMMA	17- Michèle BILSKI	27- Nathalie CHAPUIS
08- Pierre-Jean DURAND	18- Jacques MARCONNET	28- Damien LAMBERT
09- Sophie GROUSSON RELAVE	19- Mélanie BOURLHONNE	29- Marie-Noëlle MORETON

Représentés :

Dominique SOUTRENON par Marie Christine PERSOL

Daniel GRAMPFORT par Ramona GONZALEZ GRAIL

Nathalie CHAPUIS par Damien LAMBERT

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Laurie DEVOUASSOUX

Un Conseil municipal peut, s'il le souhaite, décider la création d'un Conseil municipal enfants. C'est ce que nous avons fait en décembre 1991.

Cette assemblée a pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets.

Je rappelle que le CME est composé de 29 élus issus des classes de CM1 et de CM2 des écoles publiques Michelet, Violette Maurice et privée Pelleport-Notre Dame.

Suite au renouvellement de l'Assemblée locale, il convient de dire quels élus feront partie du comité de pilotage de l'instance.

Le comité de pilotage sera composé de 6 membres : Jacqueline BRUNON, Michèle BILSKI, Dominique ROBERT, Robert COUTURIER, Sophie GROUSSON, Mélanie BOURLHONNE

Résultats du vote :

Nombre de votants	29
Nombre de suffrages exprimés :	22
Abstentions	7
Majorité absolue :	15

Sont désignés membres Comité de Pilotage du Conseil municipal des Enfants à l'unanimité des suffrages exprimés : Jacqueline BRUNON, Michèle BILSKI, Dominique ROBERT, Robert COUTURIER, Sophie GROUSSON, Mélanie BOURLHONNE.

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 3 avril 2026

Le Maire,
Annie DOMENICHINI



Le Secrétaire,
Laurie DEVOUSSOUX



Publiée le : 08/04/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 08/04/2026

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un

délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

